

Budget

Le budget est l'acte fondamental d'une commune. Il prévoit et autorise les dépenses et les recettes de la ville pour une année. Il est l'expression des actions et des projets décidés par le Conseil municipal. Dans le cadre de sa politique de transparence budgétaire, la ville a souhaitée en 2014 mettre à disposition des citoyens les informations budgétaires.

Les comptes administratifs rendent compte annuellement des opérations budgétaires exécutées l'année écoulée. Il permet de rapprocher les prévisions du budget et les réalisations effectives.

Le compte administratif est soumis pour approbation à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice

Résultats 1 à 16 sur 16 au total.



COMPTE ADMINISTRATIF,2017

Comptes administratifs 2017

Cl
C

4 DOCUMENTS

4

Publié le 02 août 2018

Pl

VILLE DE LAVAL
Place du 11 novembre
CS 71327
53013 LAVAL Cedex



LAVAL DIRECT PROXIMITÉ
0 800 00 53 53
(Numéro gratuit)
02 43 49 43 00 / fax 02 43 49 43
26
mairie@laval.fr
[Plan d'accès](#)